

# ASSEMBLÉE NATIONALE

15 février 2016

---

RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ - (N° 3442)

Adopté

## AMENDEMENT

N° CD16

présenté par  
Mme Gaillard, rapporteure

-----

### ARTICLE 32 TER AA

À la première phrase de l'alinéa 4, substituer aux mots :

« est substitué de plein droit à l'institution ou à l'organisme interdépartemental dans toutes les délibérations et tous les actes de ce dernier »,

les mots :

« s'y substitue de plein droit dans toutes ses délibérations et tous ses actes ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.